

Nom commercial du produit : 1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur.

Date d'exécution :

15/07/2021

Version :

1.0.0

Date d'édition :

15/07/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur. (115800)

1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté ; N°CAS : 6001-64-5 ; N°CE : 200-317-6 ; Numéro d'enregistrement REACH : N/D

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Pour être utilisée exclusivement dans la fabrication, reconditionnement, transformation ou laboratoire.

Usages déconseillés

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Supplier (manufacturer/importer/only representative/downstream user/distributor)

DC Fine Chemicals Ltd

Rue : 88 Hill Top

Code postal/Lieu : NW11 6DY London United Kingdom

Téléphone : +44 (0)20 7586 6800

Télécopie : +44 (0)20 7504 1701

Contact pour informations : info@dcfinechemicals.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

(Only available during office hours; Monday-Friday; 08:00-18:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Nom commercial du produit : 1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur.

Date d'exécution : 15/07/2021 **Version :** 1.0.0
Date d'édition : 15/07/2021

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 Rincer la bouche.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : 1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté

N°CE : 200-317-6

Numéro d'enregistrement REACH : N/D

n°CAS : 6001-64-5

Pureté : 100 % [masse]

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement. Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas d'inhalation mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact accidentel la victime peut présenter de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central, et dans les cas les plus graves une perte de conscience.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Maintenez la personne à l'aise. Tournez la sur la côté gauche et rester là en attendant une aide médicale.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

Nom commercial du produit : **1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur.**

Date d'exécution : 15/07/2021
Date d'édition : 15/07/2021

Version : 1.0.0

Moyens d'extinction inappropriés

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Pour les non-secouristes

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage

Les surfaces contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Nom commercial du produit : 1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur.

Date d'exécution :

15/07/2021

Version :

1.0.0

Date d'édition :

15/07/2021



Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières.

Précautions pour la protection de l'environnement

Utilisez un contenant approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

Conseils pour le stockage en commun

Stocker à une distance minimale de 3 m de: Produits chimiques/Produits réagissant facilement entre eux

Classe de stockage (TRGS 510) : 11

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Lunettes avec protections sur les côtés Masque de protection du visage DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Nom commercial du produit : 1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur.

Date d'exécution : 15/07/2021
Date d'édition : 15/07/2021

Version : 1.0.0

Protection corporelle



Combinaison complète de protection Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est



indispensable de porter une protection respiratoire.

absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Appareil avec filtre à particules (EN 143).

La classe des filtres de protection respiratoire doit

Risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion / point de congélation :	(1013 hPa)	78 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	167 °C	
Température de décomposition :	(1013 hPa)	> 167 °C	
Point éclair :		100 °C	
Température d'auto-inflammabilité :		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur :	(50 °C)	Aucune donnée disponible	
Densité :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	non applicable	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	7.7 g/l	
Solubilité dans les corps gras :	(20 °C)	Aucune donnée disponible.	
pH :		4.5 - 6	
log P O/W :		2.03	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	DIN gobelet 4 mm
Viscosité :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	
Indice d'évaporation :		Aucune donnée disponible	
Solides inflammables :		Aucune donnée disponible.	
Gaz inflammables :		Aucune donnée disponible.	

Nom commercial du produit : 1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur.

Date d'exécution : 15/07/2021
Date d'édition : 15/07/2021

Version : 1.0.0

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Maniement sûr: voir rubrique 7

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit ne présentent possibilité de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter

Eviter tout type de manipulation incorrecte.

10.5 Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de combustion dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté ; N°CAS : 6001-64-5)
Exposure route : Par voie orale
Species : Rat
Effective dose : 535 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté ; N°CAS : 6001-64-5)
Exposure route : Dermique
Species : Lapin
Effective dose : > 2 g/kg

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Nom commercial du produit : 1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur.

Date d'exécution : 15/07/2021
Date d'édition : 15/07/2021

Version : 1.0.0

Cancerogénité

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LC50 (1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté ; N°CAS : 6001-64-5)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	135 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre :	Log KOW (1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté ; N°CAS : 6001-64-5)
	Coefficient de partage: n-octanol/eau
	Coefficient de partage: n-octanol/eau
Concentration :	2.03

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus

Nom commercial du produit : 1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur.

Date d'exécution : 15/07/2021
Date d'édition : 15/07/2021

Version : 1.0.0

et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Product/Packaging disposal

Waste treatment options

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Soumis à une documentation.

Appropriate disposal / Product

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Appropriate disposal / Package

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Aucune information disponible.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune information disponible.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information disponible.

14.4 Groupe d'emballage

Aucune information disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune information disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] according to Regulation (EU) No. 2015/830

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Nom commercial du produit : 1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur.

Date d'exécution : 15/07/2021 **Version :** 1.0.0
Date d'édition : 15/07/2021

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

ADR:	Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route (accordo europeo relativo al trasporto internazionale delle merci pericolose su strada)
ASTM:	ASTM International, originariamente nota come American Society for Testing and Materials (ASTM)
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Registro Europeo delle Sostanze chimiche in Commercio)
EC50:	Effective Concentration 50 (Concentrazione Effettiva Massima per il 50% degli Individui)
LC50:	Lethal Concentration 50 (Concentrazione Letale per il 50% degli Individui)
IC50:	Inhibitor Concentration 50 (Concentrazione Inibente per il 50% degli Individui)
NOEL:	No Observed Effect Level (Dose massima senza effetti)
DNEL:	Derived No Effect Level (Dose derivata di non effetto)
DMEL:	Derived Minimum Effect Level (Dose derivata di minimo effetto)
CLP:	Classification, Labelling and Packaging (Classificazione, Etichettatura e Imballaggio)
CSR:	Rapporto sulla Sicurezza Chimica (Chemical Safety Report)
LD50:	Lethal Dose 50 (Dose Letale per il 50% degli Individui)
IATA:	International Air Transport Association (Associazione Internazionale del Trasporto Aereo)
ICAO:	International Civil Aviation Organization (Organizzazione Internazionale dell'Aviazione Civile)
Codice IMDG:	International Maritime Dangerous Goods code (Codice sul Regolamento del Trasporto Marittimo)
PBT:	Persistent, bioaccumulative and toxic (sostanze persistenti bioaccumulabili e tossiche)
RID:	Règlement concernent le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses (Regolamento concernente il trasporto Internazionale ferroviario delle merci Pericolose)
STEL:	Short term exposure limit (limite di esposizione a breve termine)
TLV:	Threshold limit value (soglia di valore limite)
TWA:	Time Weighted Average (media ponderata nel tempo)
UE:	Unione Europea
vPvB:	Very persistent very bioaccumulative (sostanze molto persistenti e molto bioaccumulabili)
N.D.:	Non disponibile.
N.A.:	Non applicabile
VvWvS.:	Text of Administrative Regulation on the Classification of Substances hazardous to waters into Water Hazard Classes (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe – VvWvS)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Aucune

The above information describes exclusively the safety requirements of the product and is based on our present-day

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
according to Regulation (EU) No. 2015/830



Nom commercial du produit : 1,1,1-Trichloro-2-méthyl-2-propanol hémihydraté, Ph.Eur.

produit :

Date d'exécution : 15/07/2021

Version : 1.0.0

Date d'édition : 15/07/2021

knowledge. The information is intended to give you advice about the safe handling of the product named in this safety data sheet, for storage, processing, transport and disposal. The information cannot be transferred to other products. In the case of mixing the product with other products or in the case of processing, the information on this safety data sheet is not necessarily valid for the new made-up material.
